

La Banque Centrale Européenne (BCE)

Créée en 1998 pour gérer l'euro, la Banque Centrale européenne bénéficie, à ce titre, d'un monopole d'émission de la monnaie commune et unique de l'Union économique et monétaire. Elle a également pour mission de définir les grandes orientations de politique monétaire de la zone euro et de prendre les décisions nécessaires en la matière – c'est-à-dire de maintenir le pouvoir d'achat de l'euro, et donc la stabilité des prix dans la zone euro.

Depuis la crise financière de 2008, la BCE pratique, à l'instar des autres banques centrales au plan mondial, une politique de taux bas et de rachats massifs d'actifs.

A noter également que, depuis 2014, la BCE assume un rôle central dans la supervision et le contrôle des principales banques européennes, selon le mécanisme dit de surveillance unique.

Les missions principales de la BCE

La BCE est l'organe central de l' « Eurosystem » et du « Système européen des banques centrales » :

- L'Eurosystem regroupe la BCE et les banques centrales nationales des Etats membres de l'Union ayant adopté l'euro.
- Le Système européen des banques centrales regroupe la BCE et les banques centrales nationales de tous les Etats membres de l'Union.

C'est dans ce double cadre que la BCE accomplit ses principales missions :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire de la zone euro – notamment par la fixation des taux d'intérêt, auxquels elle prête aux banques commerciales de la zone euro – ce qui permet de contrôler la masse monétaire et l'inflation
- conduire la politique de change de la zone euro – notamment par la gestion des réserves de devises étrangères de la zone euro, et par une politique avisée d'achats-ventes de devises
- assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement électroniques et physiques
- assurer la supervision des banques dites « systémiques » de la zone euro
- surveiller l'évolution des prix et des risques pouvant peser sur la stabilité des prix

Organisation de la BCE

Les instances de décision au sein de la BCE sont articulées comme suit :

- **Le Président**, choisi d'un commun accord entre les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats de la zone euro.

La présidente actuelle de la BCE est Mme Christine LAGARDE (FR), depuis le 1^{er} novembre 2019.

Auparavant, la BCE a été présidée successivement par :

- M. Wim DUISENBERG (NL), de 1998 à 2003
- M. Jean-Claude TRICHET (FR), de 2003 à 2011
- M. Mario DRAGHI (IT), de 2011 à 2019

- **Le Directoire**, ou Comité exécutif de la BCE - composé, outre le Président, par 5 autres personnalités qualifiées ayant été désignées selon un processus analogue à celui ayant conduit à la désignation du Président de la BCE)
- **Le Conseil des Gouverneurs**, composé du Directoire et des gouverneurs des banques centrales nationales de la zone euro et qui fixe les orientations qui seront ensuite mises en œuvre par le Directoire.

Pour lui permettre d'exercer ses missions en pleine autonomie, la BCE bénéficie d'une totale indépendance par rapport aux autres institutions européennes ou aux Etats membres. Cette indépendance se décline autour de 4 aspects principaux :

- Indépendance politique : les institutions de l'Union et les Etats membres de l'Union monétaire ont interdiction de chercher à influencer les décisions de la BCE
- Indépendance opérationnelle : la BCE possède sa propre entité juridique et les décideurs de la BCE bénéficient d'un haut niveau de discrétion
- Indépendance personnelle : le mandat des membres du directoire de la BCE sont volontairement longs (8 ans non renouvelable) et les directeurs de la BCE disposent d'une large immunité judiciaire.
- Indépendance financière : la BCE est la seule institution européenne qui bénéficie de sa propre indépendance financière

En, contrepartie, la BCE est redevable auprès du Parlement européen, et dans une moindre mesure auprès de la Cour des Comptes européenne, du Médiateur européen et de la Cour de justice de l'UE. Ceci s'effectue par le biais du Rapport annuel de la BCE, des auditions ou des questions parlementaires, ou encore à l'occasion des avis émis lors des nominations.